



François de RUGY,  
ministre d'État,  
ministre de la Transition  
écologique et solidaire

Didier GUILLAUME,  
ministre de l'Agriculture  
et de l'Alimentation

Brune POIRSON,  
secrétaire d'État auprès  
du ministre d'État, ministre  
de la Transition écologique  
et solidaire

Paris, le 23 avril 2019

## COMMUNIQUE DE PRESSE

—

### **Le Gouvernement lance le label bas-carbone, un outil pour encourager et récompenser les actions locales en faveur du climat**

—

Le label bas-carbone est un outil innovant pour favoriser l'émergence d'actions locales de lutte contre l'effet de serre et de séquestration de CO<sub>2</sub>, et ainsi contribuer à l'atteinte des objectifs climatiques de la [Stratégie nationale bas-carbone](#) (SNBC). Il garantit la qualité environnementale et la transparence de projets de terrain, et offre des perspectives de rémunération de ces actions par des acteurs publics ou privés souhaitant les soutenir.

« Avec le label bas-carbone, nous mettons en œuvre notre stratégie pour le climat dans le but d'atteindre notre objectif de zéro émission nette d'ici 2050. Cet outil, c'est des actions concrètes au service de la lutte contre l'effet de serre, et un moyen pour les acteurs publics et privés de s'engager pour le climat en soutenant des initiatives aux effets mesurables. », a salué François de Rugy, ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire.

« Ce label soutiendra le déploiement, en France, de pratiques agricoles et forestières vertueuses pour le climat, permettant de diminuer les émissions de gaz à effet de serre et d'augmenter les absorptions des « puits de carbone » indispensables à l'atteinte de la neutralité carbone en 2050 », a déclaré Didier Guillaume, ministre de l'Agriculture et de l'alimentation.

« Je suis heureuse que ces derniers mois de travail qui ont mobilisé de nombreux partenaires et agents du ministère aboutissent à la création d'un véritable outil de certification et de mise en relation entre tous ceux qui ont le budget et les idées pour faire plus contre le réchauffement climatique. », a souligné Brune Poirson, secrétaire d'État auprès du ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire.

Le label bas-carbone est le premier cadre de certification climatique adopté par la France. Il s'adresse à tous les acteurs qui souhaitent développer des **projets locaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre ou de séquestration du carbone**, en proposant une certification de ces réductions afin d'attirer de nouveaux financeurs.

Il s'adresse également à tous ceux – collectivités, entreprises ou citoyens – qui veulent **soutenir des projets positifs pour le climat dont la qualité est garantie**, par exemple pour compenser leurs émissions résiduelles.

A l'occasion du lancement du dispositif, François de Rugy s'est par ailleurs engagé à ce que les émissions de CO<sub>2</sub> liées à ses déplacements, et à ceux d'Elisabeth Borne, Emmanuelle Wargon et Brune Poirson, soient désormais compensées, notamment à travers le soutien à des projets détenteurs du label bas carbone.

Le label crée un cadre **simple, peu coûteux et rigoureux** afin de garantir la réalité des réductions d'émissions et la qualité environnementale des projets. Il permettra d'accompagner localement la transition écologique en offrant des perspectives de rémunération aux acteurs locaux souhaitant s'engager en faveur du climat.

Avant même sa création, des projets de terrain pilotes ont permis de tester le label bas carbone. C'est par exemple le cas du projet de [l'Association syndicale libre de gestion des forêts de la Terre de Peyre](#), en Lozère. Cette association s'est lancée en 2015, avec le soutien du Groupe La Poste, dans un projet de boisement et reboisement de 36 hectares de pinèdes fortement dégradés par une tempête et la neige, en utilisant des essences variées. Le projet, en plus de ses bénéfices pour la biodiversité et l'économie locale du bois, va permettre de séquestrer plusieurs milliers de tonnes de CO<sub>2</sub> au cours des prochaines décennies.

Le label a été construit avec de nombreux acteurs qui ont développé, pendant plusieurs années et avec l'aide de l'Institut de l'économie pour le climat (I4CE), des méthodes de comptabilisation des réductions d'émission dans les secteurs agricoles et forestiers. Le ministère de la Transition écologique et solidaire tient notamment à remercier I4CE, le ministère de l'Agriculture et de l'alimentation, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), l'accélérateur de projets EIT Climate-KIC, le Groupement d'intérêts publics (GIP) et le Fonds européen de développement régional (FEDER) du Massif central, La Poste, le Centre national de la propriété forestière (CNPFF), l'Institut de l'élevage (IDELE) et le Centre National Interprofessionnel de l'Economie Laitière (CNIEL).

La mise en œuvre du label et son développement se poursuivront en concertation avec les parties prenantes et la société civile.

Pour toute information complémentaire, contacts :

<b>Service de presse de M. François de Rugy :</b>	<b>01 40 81 78 31</b>
<b>Service de presse de M. Didier Guillaume :</b>	<b>01 49 55 59 74</b>
<b>Service de presse de Mme Brune Poirson :</b>	<b>01 40 81 81 23</b>